Recherche RDT, 6ème programme-cadre 2002-2006: énergie nucléaire programme Euratom

2001/0125(CNS) - 13/06/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M.Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) par 386 voix pour, 58 voix contre et 20 abstentions, le Parlement européen a amendé la proposition de la Commission pour le programme spécifique de recherche et de formation sur l'énergie nucléaire (Programme Euratom). Les amendements visent à améliorer certains aspects des programmes spécifiques proposés tout en maintenant leur orientation d'ensemble et leur structure : - la prééminence mondiale de l'Union européenne en matière de technologie de la fusion nucléaire devrait être confirmée par un soutien ferme dans les négociations en faveur d'un site européen pour loger l'ITER (réacteur international thermonucléaire expérimental - projet de développement de l'énergie de fusion); - l'utilisation des installations du JET devrait être supprimée progressivement, conf, conformément au calendrier de réalisation de l'ITER et en fonction de la disponibilité des ressources financières; - la recherche est nécessaire, en particulier en ce qui concerne la caractérisation des déchets et du paquet de déchets; - une approche européenne commune devrait être élaborée sur la simulation en ce qui concerne l'élimination des déchets radioactifs; - en ce qui concerne les infrastructures, l'accès transnational aux installations devrait être encouragé; - toutes les activités de recherche dans le cadre du programme spécifique devraient être menées en concordance avec les principes éthiques fondamentaux; les recherches visant à des buts militaires ne devraient pas être financées.